



# N° 153 Audit de performance du Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC) et du Fonds municipal d'art contemporain de la Ville de Genève (FMAC)

rapport publié le 7 novembre 2019

No 153 Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC) et Fonds municipal d'art contemporain de la Ville de Genève (FMAC)			
<b>FCAC</b>			
Recommandations proposées	13	Ouvert	3
		Fermé	10
		Refusé	-
<b>FMAC</b>			
Recommandations proposées	12	Ouvert	-
		Fermé	12
		Refusé	-

Vingt-cinq recommandations ont été émises par la Cour des comptes et acceptées par le FCAC et le FMAC.

Au 31 décembre 2023, concernant le FCAC, dix recommandations sur treize ont été mises en œuvre, dont une durant la période sous revue. Les trois autres recommandations n'étaient pas échues (avec des échéances comprises entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2026) et n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

La recommandation mise en œuvre concerne la finalisation de l'inventaire des œuvres d'art de la collection du FCAC et l'ajustement de leur valeur d'actif. Désormais, l'ensemble des œuvres mobiles et des œuvres dans l'espace public ont été inventoriées dans un outil spécifique et sont disponibles en ligne (<https://fcac.ch/collection/collection-en-ligne/>). Cet inventaire a permis également de revoir la valeur d'actif des œuvres (recommandation 10).

Les recommandations adressées au FMAC avaient toutes été clôturées au 31 décembre 2022.

No 153 Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC) et du Fonds municipal d'art contemporain de la Ville de Genève (FMAC)					
FCAC					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
153a-R1	Définir et formaliser une stratégie pour le FCAC et s'interroger sur l'articulation entre les buts du fonds.	Modéré	Responsable FCAC et direction générale OCCS	31.12.2021	Fermé
153a-R2	Définir et mettre en œuvre un code de déontologie spécifique à l'activité du FCAC.	Modéré	Responsable FCAC et direction générale OCCS en collaboration pour le point 2 avec le groupe pour la philanthropie	31.12.2020	Fermé
153a-R3	Mettre à jour le processus d'acquisition et mettre en place une revue ponctuelle des acquisitions afin de s'assurer de la mise en œuvre du processus.	Modéré	Responsable FCAC	31.12.2020	Fermé
153a-R4	Rendre obligatoire la signature d'une convention de cession de droits.	Modéré	Responsable FCAC	31.12.2019	Fermé
153a-R5	Respecter les dispositions légales concernant les attributions de la Commission consultative.	Mineur	Responsable FCAC	30.06.2020	Fermé
153a-R6	Mettre en place un plan d'action pour développer la diffusion des œuvres mobiles.	Mineur	Responsable FCAC	<del>31.12.2021</del> report 31.12.2024	Ouvert
153a-R7	Redéfinir la liste des institutions pouvant bénéficier d'un prêt des œuvres mobiles du FCAC.	Modéré	Responsable FCAC et direction générale OCCS	<del>30.06.2021</del> report 30.06.2022	Fermé